



Motion pour la mise en place d'un projet "Future Generation" avec la société d'impact sociétal "Youth and Work"

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- Considérant la convention de la Ville de Luxembourg avec la société d'impact sociétal "Youth and Work" pour financer le poste d'un agent éducatif ;
- Considérant que le taux de chômage chez les jeunes entre 16 et 24 ans est de 20% ;
- Considérant que ces jeunes nécessitent des expériences professionnelles enrichissantes et positives ;
- Considérant que la Ville de Luxembourg est un des plus grands employeurs du pays avec plus de 4.000 personnes travaillant dans des secteurs très divers ;
- Considérant le programme "Future Generation", dans le cadre duquel un group de 10-15 jeunes travaillent au-sein d'une entreprise ou administration pendant 6 semaines de manière collaborative sur un projet défini par l'entreprise ou administration ;
- Considérant que les jeunes sont encadrés par un coach de la société d'impact sociétal "Youth and Work" et que l'entreprise ou l'administration doit uniquement mettre à disposition du personnel qualifié dans le domaine du projet ;
- Considérant que le programme "Future Generation" peut donner un coup de pouce pour le développement des jeunes en phase d'orientation;

invite le Collège échevinal

- A faire un appel à projets auprès des services de la Ville de Luxembourg s'intégrant dans le cadre du programme "Future Generation" ;
- À réaliser un projet "Future Generation" avec la société d'impact sociétal "Youth and Work".

Luxembourg, le 21 mars 2024

Nicolas Back
Conseiller communal déi gréng